



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20241028-BUR-AG-24-081-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2024  
Date de réception préfecture : 05/11/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 28 octobre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Acquisition d'un véhicule pour le lavage des bacs de la Communauté d'Agglomération de Bastia.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :** Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7  
  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Acquisition d'un véhicule pour le lavage des bacs de la Communauté d'Agglomération de Bastia.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau, en matière de commande publique : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fourniture et service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrale en droit de la commande publique ;

Considérant que l'acquisition d'un véhicule pour le lavage de bacs permet d'améliorer de manière significative la qualité du service de nettoyage des bacs, tout en optimisant les coûts et en renforçant la satisfaction des usagers ;

Considérant que ce véhicule est aussi équipé d'un nettoyeur HP à eau chaude pour effectuer aussi le nettoyage des points de collecte du territoire communautaire ;

Considérant le devis n°40381051 du 08/10/2024 correspondant à l'acquisition d'un véhicule pour le lavage des bacs et des points de collecte équipés d'un nettoyeur HP à eau chaude d'un montant de 166008.42 € HT soit 199146.55 € TTC ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

L'acquisition d'un véhicule pour le lavage des bacs auprès de la centrale d'achat de l'UGAP selon le devis n°40381051 du 08/10/2024 pour un montant de 166008.42 € HT soit 199146.55 € TTC, ci-annexé ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Collecte, chapitre 21 ;

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO